L'AVENIR DE LA N. ORLEANS
BUREAUX, Nos 73, RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 5 OCTOBRE

APPEL
aux Photographes et aux Horticulteurs de la Louisiane.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

La commission impériale et organisant l'exposition universelle de Paris en groupes d'organisme au DIORAMA VÉGÉTAL dans le Jardin de Paris, pour l'exposition de Dessins et surtout de tableaux photographiques de ce que la végétation offre de plus remarquable, de plus curieux, de plus noble et de plus intéressant, alors qu'il n'est point possible d'exhiber les produits mêmes de la nature. On recevra aussi des dessins de pays ou des paysages où croissent les plantes ainsi représentées.

J'invite les photographes et les horticulteurs à m'adresser des spécimens de la flore louisianaise ainsi reproduite par le crayon ou la photographie. Je compte également sur le concours des membres de l'Académie des Sciences de la Nouvelle-Orléans, des professeurs de dessin et des chefs d'institution.

EDWARD GOTTHEIL,
Commissaire d'Etat à l'Exposition universelle de Paris de 1867.

(Circulaire.)

La commission impériale, en organisant l'exploitation des végétaux vivants dans le parc du Champ-de-Mars, désire rassembler autant que possible, telles plantes qui ne peuvent être ici reproduites vivantes, avec leur de vêpement complet et dans leurs positions naturelles, à cette de la grande distance de leur pays natal.

Elle propose en conséquence d'établir dans le jardin consacré à l'Exposition Internationale d'Horticulture, un ensemble nommé, sous son nom générique, caractéristique, la végétation des principaux climats du globe.

Afin de rendre cette exposition instructive, la commission impériale sera obligée de requérir toute garantie possible de l'exactitude artistique et scientifique de ces contributions. Parmi les visiteurs qui viendront de toutes les parties du monde, chacun voudra voir la représentation fidèle des plantes de son propre pays, et chaque botaniste voudra aussi continuellement puiser, pour le travail qui établira sa fidélité. Le public examinera avec grand intérêt cet ensemble de végétaux, cette façon véritable de géographie botanique, le tout dans un simple coup-d'œil.

Pour rendre cela plus complet, il faut montrer ces spécimens de végétaux dans leurs conditions naturelles, isolés et groupés, et choisir pour la représentation du tableau, le point de vue sous lequel que les effets d'optique sous lesquels la perspective et les détails des objets pourront se voir avec le plus grande netteté.

La photographie, qui seule, sans rien ajouter, saisit mieux, offre seule la garantie de l'exactitude et de la fidélité qu'on doit rechercher pour le nouveau diorama; et les photographies sont pratiquement les matériaux que la commission impériale recevra avec reconnaissance de toutes personnes qui l'aide ait efficacement dans cette portion de ses travaux, et elle fera dans son rapport une mention spéciale des noms de tous les contributeurs.

Paris 1867.

L'Exposition Universelle de Paris. 1867.

A ANT été nommé, par Son Excellence le Gouverneur, notre Woolly, Agent et Commissaire pour représenter l'Etat de la Louisiane à l'EXPOSITION UNIVERSELLE de Paris, en 1867, l'animus soussigné, en ce qui concerne l'Etat qui de l'Ouest qui de l'Est qui de l'Amérique, pour les produits, &c., que je leur donnerai tous les renseignements possibles et facilitera l'expédition des objets au lieu de destination, et les adressera à M. Mechanics' Institute, dans la ville de Bexar, de mêlé à l'objet.

EDWARD GOTTHEIL,
Agent et Représentant à l'Exposition Universelle de Paris en 1867. 6 juillet

Aux Planteurs et autres de l'Etat de la Louisiane.

Le bill d'allocation pour l'Exposition universelle de Paris ayant été adopté par le Sénat des Etats-Unis, et l'achèvement de palais de l'Industrie à Paris étant maintenant chose assurée, nous devons compter sur l'Exposition comme sur un fait arrêté. Aucun de ceux qui connaissent les ressources des Etats-Unis en denrées agricoles, mécaniques et minérales, ne peut douter qu'ils n'occupent une place prééminente dans cette Exposition. Le pivotre que cette opinion n'est pas bornée à ce côté-ci de l'Atlantique, c'est l'espoir libéralement alloué aux Etats-Unis dans le palais de l'Industrie.

Le Texas, la Louisiane, la même sorte de l'état de guerre, et communiquent à peu près les bénéfices de la paix, abondent en hommes énergiques qui n'ont pas la moindre idée de rester en arrière des autres Etats dans le développement de leurs ressources.

L'Exposition offre une occasion admirable de montrer au monde combien grandes sont les richesses agricoles de la vallée du Mississippi, et particulièrement aux yeux des hommes intéressés de toutes nations, des échantillons de coton, de sucre, riz, tabac, &c., &c., égaux dans quelques parties du monde mais qu'aucune n'surpasse.

Le développement de grandes ressources est tout aussi bien dans l'intérêt du négociant que du planteur. Rapprocher chez les nations étrangères la connaissance de ces ressources, c'est favoriser autant l'un que l'autre, car les deux marchent de même pas. Les avantages commerciaux de la Louisiane sont trop connus de nous tous pour que nous insistions.

Tous les commerçants et les planteurs savent que ce qui fait le plus bien maintenant dans cet Etat, c'est le capital et le travail. Un changement récent dans notre économie intérieure nous a privés d'une grande portion de notre main-d'œuvre, et par conséquent intéresse aujourd'hui l'emploi plus une capital pour que nous puissions nous répondre de perte que le nous cause cette privation de travail manuel.

Nous nous adressons actuellement à l'Europe pour avoir ce capital et ce travail. Nous ne pouvons mieux faire, pour inspirer confiance aux capitalistes et aux agents d'immigration, qu'en montrant ce que notre pays peut produire.

Les commissaires, expédiant ensuite dans la connaissance du sol et du climat de l'Etat, pourront faciliter toutes les statistiques nécessaires relatives à la quantité et à qualité des récoltes, à la condition sanitaire du pays à la bonne situation des plantations qui sont déjà en exploitation, à l'avantage pécuniaire qui en résulterait en en entreprenant d'autre, à divers sur les spécimens de produits que nous pouvons exposer, commander une attention qui nous fera trouver aisément les éléments dont nous avons besoin, surtout le capital et la main-d'œuvre.

Les produits envoyés comme échantillons ne peuvent, en aucune manière, être une perte pour l'expéditeur d'abord, parce que le gouvernement les enverra gratis en France à partir de New-York, et parce qu'il est probable que le Législature de cet Etat les enverra gratis d'ici à New-York, et que l'expéditeur, malgré ces avantages n'en restera pas moins libre de disposer de ces articles après l'Exposition.

Les planteurs de la Louisiane sont respectueusement requis d'envoyer les spécimens de leurs produits pour l'exposition en ballots faits d'une manière propre et convenable, et d'adresser aux commissaires Bizet et Wille des notes sur l'espèce qu'exigera le transport et l'exposition de ces articles, et de communiquer avec eux librement pour chaque chose se rattachant à l'objet en vue.

Comme cette affaire est en ce moment, d'importance vitale pour l'Etat, tout planteur et rentier, sans avoir égard à des considérations de portée de personne, tout habitant intéressé au relèvement et au progrès de notre ancienne prospérité, est respectueusement requis de coopérer avec nous pour assurer à la vallée du Mississippi et à l'Etat de la Louisiane, une contribution à l'Exposition Universelle, au rapport avec les ressources.

EDWARD GOTTHEIL,
Agent et Commissaire à l'Exposition Universelle de Paris de 1867.

Nile-Orléans, 28 juillet 1866. 30 juillet

LE BAZAR-TOMBOLA
AU BÉNÉFICE DE
L'église de St-Vincent de Paul.

L'APPARITION de chaque quelque fois de la vie d'une fonne de politique, et le magnétisme des affaires, nous font un devoir de diffuser l'ouverture de la Tombola Bazar pour le profit de l'église de St-Vincent de Paul.

Les vues sympathiques de la population orléanaise sont acquises à l'œuvre, grâce à la patronage de l'épiscopat de la ville. Le pourtant, en ce moment, la paroisse de St-Vincent de Paul, du protectorat de tout de Jésus, est plus particulièrement chère à une ville qui, par ses zèles généreuses accueillent et encouragent toutes les entreprises utiles et utiles.

Dans des offrandes s'élevant à 11,500 piastres ont été faites, et un édifice large s'élève dans ses proportions, et semble solliciter un prêtre, dans ses lèvres de grâce, une magnifique corbeille, prêt à recevoir le lot non [illegible] au jour de Noël, une [illegible] de nombreuses voix s'élèvent dans l'expression de la joie et de la reconnaissance.

Mais l'édifice en construction, à 130 pieds de long, 54 de large, 38 de hauteur, le [illegible] avec deux nefs latérales, entièrement [illegible] et [illegible] pour le moins, pour faire le plancher, les fenêtres et les bancs, fait prévoir une dépense de 25 à 30 mille piastres.

Comptant, avec le cœur et le [illegible], il ouvrera pour moins de 40 mille piastres.

Nous espérons que cet aperçu des dépenses, loin de diminuer le zèle du dévouement, en fera sortir les économies. Le vrai dévouement grandit en face de la difficulté.

Les tickets portant la date du premier octobre et le nom de Mechanics Institute, seront parfaitement [illegible] et le [illegible] chaque.

Un grand concours de dames et de messieurs nous est promis leur patronage.

Les personnes dont les noms suivent ont accepté la direction des tables:

Restaurant—Madame SOPHIE BLANCK; présidente, madame LINGHAM.

Table de rafraîchissement et loterie d'or—Messieurs ALAIS et CULBERTSON.

Tombola-Variétés et Fumeh.

1re table—	Mlle LEGARDEUR.
2me —	Mme STAGG.
3me —	Mlle VANDURE.
4me —	Mistress B. DAVIS.
5me —	Mistress JENCKS.
6me —	Mme HORATIO DAVIS.
7me —	Miss COGDON.
8me —	Mistress M. GERALD.
9me —	Mme FOLEY.
10me —	Mmes UPTE et LEVIS.
11me —	Des enfants de chœur.

Sports, pêche, amusements.

Pendant la soirée, nous serons honorés des noms des artistes et des amateurs qui rendront bien, et agréable, concourte de leur voix et de leurs talents, au charme de la société qui se pressera dans le Bazar-Tombola.

E. J. FOLTICH,
curé de St-Vincent de Paul.

10août

SUCCESSION de feu FRANCIS CLARK.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 20,868.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er de septembre 1866, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à RAMEDI, 6 d'octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Recettes, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Tchoupitoulas, Perdido, Delord et Louisa, désignés par les numéros Vingt-quatre, Vingt-cinq, Vingt-six et Vingt-sept et mesurant chacun vingt pieds et dix pouces, plus ou moins, de face à la rue Louisa, et quarante-huit pieds de profondeur.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition faite par ladite succession, suivant [illegible] Les Nay Vingt-deux, Vingt-cinq et Vingt-sept, [illegible] Hanson, suivant notes en [illegible] de H. B. Cenac, [illegible] public en cette ville, en date du 8 mars 1858, et le No Vingt-quatre de Patrick Irwin, suivant notes en [illegible] de Michael Gordon, notaire public en cette ville, en date du 8 septembre 1858.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ARTHUR OLIVIER, Av st. vs GEORGE ERNEST JOSEPH LAMY.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,211.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le VENDREDI des neuf d'octobre 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Recettes, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une portion de terre située au Bonne Davenport, sur le rive droite du fleuve, [illegible] dessus sur A. Dihmenbert ci-devant voyer, le 16 de mars 1842 et déposé le 20 de No 22 de livre de plans en l'étude de Louis T. Cairo, notaire public, [illegible] en cette ville, par le numéro Quatre de Pilot nommée Hill, borné par les rues Villeré, Bagatelle, Bartholomy et Delo ends.

La dite portion de terre mesure cent onze pieds de face à la rue Villeré, cent quatre-vingts pieds de profondeur entre lignes parallèles, cent dix pieds haut pour et des lignes de la rue Bagatelle.

Ensemble avec toutes les bâtisses qui y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

☞ Le plus cen aspect à la Bourse quelques jours avant la vente.

Bâtisse sans [illegible].

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 août—26—4 1219 octSheriff de la paroisse d'Orléans

J. M. Orzel vs. [illegible]

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,426.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 de septembre 1866, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le VENDREDI, 6 d'octobre 1866 à 10 heures du matin, à la Bourse des Négociants et des Recettes, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Demandeur PHILIP McGUIRE—No 19,847.

DEUXIEME COUR de DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le VENDREDI, 6 d'octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Recettes, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Sixième état annuel de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star.

NOUVELLE-ORLEANS, 31 juillet 1866.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1866 ..... $ 66,694 03

Savoir: Sur les risques d'incendie	$ 39,292 19	
Sur les risques de mer	6,542 92	
Sur les risques des rivières	809 34	
		46,644 45
Moins les primes non-expirées le 31 juillet 1866	$ 6,236 40	
Primes remboursées	115 25	
		6,351 65
Montant net des primes		$ 40,292 80
Pertes payées dans l'année, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$ 5,086 39	
Sur les risques de mer	2,386 41	
Sur les risques des rivières	2,374 08	
		$ 9,472 38
Payé—Réassurances	1,648 25	
Frais et dépenses	4,555 69	
Dépenses, taxes d'Etat, de ville et de revenu intérieur, licences, loyer de bureau, etc., etc	14,099 95	
		20,304 31
Intérêt dû sur le scrip de 1861 et 1862	215 24	31,488 22
Bénéfice net		$ 8,804 19
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Effets	$ 19,815 00	
Primes en voie de perception	3,030 62	
Place en bonds de la ville	20,000 00	
En caisse	14,655 33	
Balance dû sur billets de scrip	100,000 00	
		$ 159,129 35
Réserve destinée au règlement de réclamations pour pertes en suspens		70,000 00
Actif net		$ 89,129 35

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

THOMAS F. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

La Compagnie paiera un intérêt de 8 pour cent composant, sur tous ses certificats en payés de scrip non portant intérêt à dite certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende en scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes nettes de 1866 et ayant droit de participer pour l'élever expirée le 30 avril 1866 et il sera émis des certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS F. ADAMS, President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Saml H. Kennedy,
C. D. Rodbodie,	Jonas J. Hanor,
Saml S. Newman,	A. Dahill
F. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jenkins,	A. Oliver,
A. Thomson,	A. B. Keeling.

30 août—30

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nile-Orléans.

Nile-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866:

Primes d'incendie	$ 382,191 71
Primes de marine	126,305 15
Primes de rivières	506,843 50
	$ 1,027,289 45
Montant des primes expirées	936,461 44
Pertes payées et estimées:	
Pertes d'incendie	$ 21,052 66
Pertes de marine	76,048 85
Pertes de rivières	20,445 46
Incompte payé en lieu de scrip	70,762 37
Taxes payées	35,342 31
Réassurances payées	61,207 21
Profits et pertes, dépenses, gênéralités, timbres, escompte en notes, &c.	145,186 88
	$ 478,340 21
Bénéfice net	$ 457,761 23
Montant des primes participant au dividende scrip	684,711 00
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets garantis par hypothèques	$ 60,545 00
Billets payables par actions	38,364 48
Effets	51,163 51
Placements en banque	50,000 00
Place en bonds hypothécaires et en bonds de la ville	70,000 00
Placements en banque	20,000 00
Compagnies d'assurances mutuelles	5,000 00
Compagnies d'assurances de la ville	1,675 00
Ils pour primes en voie de perception	104,903 18
En caisse	237,139 34
	$ 687,190 50
Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la compagnie.	

THOMAS F. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 8 pour cent composant, sur tous ses certificats en payés de scrip non portant intérêt à dite certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende en scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes nettes de 1866 et ayant droit de participer pour l'élever expirée le 30 avril 1866 et il sera émis des certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS F. ADAMS, President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Saml H. Kennedy,
C. D. Rodbodie,	Jonas J. Hanor,
Saml S. Newman,	A. Dahill
F. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jenkins,	A. Oliver,
A. Thomson,	A. B. Keeling.

30 août—30

Compagnie d'Assurance de L'UNION
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Nouvelle-Orléans, 1 mai 1866.

Conformément à la charte de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866:	
Primes sur les risques d'incendie	$ 112,387 94
" " " de marine	126,762 71
" " " des rivières	306,341 45
	$ 545,492 60
En moins, primes remboursées	2,455 44
Primes non expirées le 30 avril 1866	300,222 44
	302,677 88
	242,814 72
Pertes payées dans la même période, savoir:	
Pertes par les incendies	$ 23,615 79
" sur les mers	45,262 [illegible]
" sur les rivières	25,411 [illegible]
Total des pertes	$ 93,289 93
Réassurances	7,618 30
Dépenses intérêts sur le scrip, net profit, compte de pertes et profits, l'escompte et comptes d'intérêts	74,391 25
Taxes et licences	7,044 72
Quinze pour cent remboursés	36,324 47
En réserve, pour laquelle tous les ex-plicites	39,647 12—398,071 41
Bénéfice net	$ 41,629 30
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets de capital	138,128
Prêts garantis par hypothèque	178,318
Prêts garantis par	47,930 13
Effets pour primes	38,269 37
Comptes bonds, sur actions	129,966 38
En caisse	91,724 83
Compte indéfinis pour primes	20,278 07
Propriétés foncières	19,997 72
	$ 666,308 31
Le crédit taliens est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.	

A CHIAPELLA, President.
M. CRAWFORD, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nile Orléans
Assermenté et signé devant moi, ce 9 mai 1866.
E. MAUNEE, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un dividende de soixante pour cent sur les primes nettes. Ledit dividende sera porté au crédit du stock non [illegible]

Il sera en outre réalisé de payer SIX pour cent d'intérêt sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs ayant droit, à partir de Lundi, 10 du courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les périls des mers, dire, rivières et contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, sur taux modérés de primes, et remboursera vingt pour cent aux personnes qui se font assurer.

DIRECTEURS:

J. H. Elmer,	L. F. Génédre,
A. Chiapella,	R. W. Ogden,
R. W. Adams,	W. B. Schmidt,
C. Kohn,	J. J. Fernandez,
J. A. Bringnoret,	A. Coutin,
Jno. J. Adams,	A. Brosnan,
Victor Bertin,	J. Goldstein
	E. Salvy.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile Orléans.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1865 ..... $ 674,778 [illegible]

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1865, savoir:	
Sur les risques d'incendie	$ 195,182 27
Sur les risques de mer	39,364 66
Sur les risques de rivières	47,622 41
	301,641 34
Total des primes	$ 976,414 [illegible]
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1865	$ 95,384 40
Primes remboursées	3,364 67
	98,699 07
Montant net des primes	$ 877,715 03
Pertes: Sur les risques d'incendie	$ 54,420 03
Sur les risques de mer	20,624 55
Sur les risques de rivières	31,744 15
	106,788 73
Taxes	$ 126,780 15
Réassurances	13,711 18
Frais généraux, intérêts en moins	19,471 77
Intérêt du scrip	21,892 42
	186,792 52
Bénéfice net	$ 690,914 48
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Effets pour primes	$ 40,308 00
Effets garantis par hypothèque	113,542 20
Dû pour primes en voie de perception	79,976 71
Actions de la Compagnie du Gaz, bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons garantis de différentes compagnies	161,000 00
Propriétés foncières	102,020 [illegible]
En caisse	78,311 [illegible]
	575,157 [illegible]
Balance dû sur billets de scrip	289,267 [illegible]
Bénéfice net	$ 690,914 48
Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.	

CHARLES BRIGGS, President.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans,
Assermenté et signé devant moi, ce 16 mars 1866.
EDMOND MEUNIER,
Troisième juge de Paix du 2e district.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende de trente-cinq pour cent sur le montant net des participations des primes pour l'année expirée le 30 février 1866, et il sera émis des certificats pour ledit dividende scrip à partir du premier lundi de juillet prochain.

Ils ont en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs ayant droit, à partir de Lundi, 10 du courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les périls des mers, dire, rivières et contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, sur taux modérés de primes, et remboursera vingt pour cent aux personnes qui se font assurer.

DIRECTEURS:

J. H. Elmer,	L. F. Génédre,
A. Chiapella,	R. W. Ogden,
R. W. Adams,	W. B. Schmidt,
C. Kohn,	J. J. Fernandez,
J. A. Bringnoret,	A. Coutin,
Jno. J. Adams,	A. Brosnan,
Victor Bertin,	J. Goldstein
	E. Salvy.

J. S. SIMONDS vs. la succession Southern Bear, J. B. LOCKE & H. H. BLACK, propriétaires.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — No 17,508 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, neuf d'octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Recettes, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de [illegible]

L'intérêt du défendeur E. B. Locke à savoir: le tiers indivis de la publicité Edith Brown [illegible] et tous ses droits, actions et prétentions [illegible] Mississippi, vis-à-vis de notre ville, à la vente publique et adjudication de [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Demandeur [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

DIXIEME ETAT ANNUEL
Pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865, savoir:

Sur les risques d'incendie	$ 190,603 72
Sur les risques de mer	65,432 67
Sur les risques de rivières	247,666 27
	$ 503,102 [illegible]
Moins non expirés le 31 décembre 1865	39,709 00—542,972
A déduire:	
Moins non expirés le 31 décembre 1865	69,645 00
Primes remboursées le 31 décembre 1865	3,344 64—72,977 64
Montant net des primes le 31 décembre 1865	$ 470,124 [illegible]
Pertes payées dans la même période:	
Sur les risques d'incendie	$ 176,345 45
Sur les risques de mer	34,840 44
Sur les risques de rivières	75,144 16
	286,330 [illegible]
Réassurances	31,182 14
Dépenses en [illegible]	171,000 00
Pertes sur l'actif	151,603 55—640,056 [illegible]
Balance	$ 39,749 [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Placée en bons de la ville et de l'Etat	$ 404,000 00
Placé en actions de Banques et de Gaz	200,000 00
Prêts garantis	112,500 00
Effets pour primes	41,000 00
Primes dues et en voie de perception	66,400 04
Scrip de compagnies d'assurance mutuelle	19,600 00
Intérêts payés par compte	8,198 [illegible]
En caisse	160,000 00
	$ 1,012,698 [illegible]
Balance de l'actif	$ 1,152,774 [illegible]

Le soussigné atteste que cette copie tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, President.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, ce 17 janvier 1866.
SAMUEL MYERS,
Deuxième Juge de Paix du 2e district de la Paroisse d'Orléans.

L'intérêt de six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés seront payés à partir du 15 février prochain.

THOMAS SLOO, President.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

DIRECTEURS:

John G. Gelson,	T. Lonsdale,
John C. Ricks,	Sampter Turner,
J. J. Hart,	R. Forster,
J. H. Stadler,	J. B. Eve,
Henry Rhodes,	Saml. Jones,
Thomas Slee,	A. C. Barrett.

10janv—27

Abner Reading & Proctor Aukrim vs. la bateau à vapeur "T. D. Hine" et le propriétaire, Scot Indian, en faveur de Reading.—Les mêmes vs. les mêmes Scot Indian en faveur de Aukrim.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,738.

E. Conery & Co. vs. les mêmes.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 19,336. — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, neuf d'octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Recettes, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de [illegible]

L'intérêt du défendeur E. B. Locke, savoir: le tiers indivis de la publicité Edith Brown [illegible] et tous ses droits, actions et prétentions [illegible] Mississippi, vis-à-vis de notre ville, à la vente publique et adjudication de [illegible]

Le bateau à vapeur T. D. HINE, ses chaudières, machines, [illegible] qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, vis-à-vis de notre ville, à la vente publique et adjudication de [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3 août—27 20—2 9 oct

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nile-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1865 ..... $ 220,511 [illegible]

Savoir: Sur les risques d'incendie	$ 145,225 [illegible]
Primes d'assurance	54,783 43
Primes de marine	20,502 [illegible]
Primes de rivières	20,502 [illegible]
Moins primes non-expirées le 30 novembre 1865	20,502 [illegible]
Primes remboursées	1,576 [illegible] — 20,691 [illegible]
Primes inscrites	$ 199,819 [illegible]
Pertes payées, savoir:	
Sur les risques d'incendie	$ 98,212 [illegible]
Sur les risques de mer	31,126 [illegible]
Sur les risques de rivières	28,968 [illegible]
	158,307 [illegible]
Réassurances	$ 66,113 [illegible]
Commissions, pour nous, remboursement, taxes, frais, dépenses, intérêts, escompte, profits et pertes, etc.	9,748 [illegible]
Intérêts, moins dépenses	2,[illegible]
Bénéfice net	$ 231,[illegible]
Montant net des primes	$ 1,510,[illegible]
Moins montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 10 et 15 0/0	227,[illegible]
Montant des primes participant aux bénéfices	209,134 [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
En caisse	$ 206,450 [illegible]
Propriétés foncières	147,631 [illegible]
Billets garantis par hypothèques	368,515 [illegible]
Billets garantis par cautionnements	24,887 [illegible]
Actions de Banques	170,700 [illegible]
Primes en voie de perception	118,238 [illegible]
Effets à recevoir	119,177 [illegible]
Portes d'autres Compagnies mutuelles	45,700 [illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane	1,500 [illegible]
Actions de la Presse "Levee Steam"	5,000 [illegible]
Actions de Dry Dock Vallette	6,[illegible]
Actions de la Compagnie du Gaz	5,000 [illegible]
Bons de la ville	98,[illegible]
	$ 1,804,[illegible]
En moins	
Intérêts dû et non réclamés	$ 31,378 [illegible]
Intérêts à payer au pellet	54,140 [illegible]
	$ 85,547 [illegible]
Scrip de 1858 payable en juillet 1866	185,663 [illegible]
Primes non échues le 31 mai 1866	231,315 [illegible]
Actif net	$ 1,101,[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1866.

Je soussigné que le rang juin 1866, pardevant moi, juge de paix dans et pour la dite paroisse, sont présentés, John Pemberton, président, et Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance des Marchands, laquelle jurent, ont déclaré et, conformément à la loi, ont déclaré que le Paroisse est une compagnie mutuelle.

JOHN PEMBERTON, President.
F. FOURCHY, Secrétaire.

Présent et signé devant moi, ce 5 juin 1866.
PAUL W. COLLENS,
Troisième juge de paix.

A ce nouvelle des Directeurs, tenue le 5 juin 1866, a été résolu de déclarer un dividende, en scrip, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Ils ont aussi résolu de PAYER, à second lundi de juillet prochain, SIX PAR CENT D'INTÉRÊT, EMISSION DE SCRIP DE L'ANNEE 1858 et ses pour ceux d'intérêt, les billets courants, sur tous les scrips sur par la Compagnie.

DIRECTEURS.

John Pemberton,	Ed. Dupont de Ligny,
Pierre Foute,	David McCord,
Chr. Sugery,	F. Maspero,
S. Z. Relf,	J. Morgan Ills
J. J. Fernandez,	L. F. Gaudet,
M. Pelz.	6jdin—30

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA LOUISIANE,
Au coin des rues d'Amp à Gravier.
DOUZIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 31 mai 1866	$ 993,549 64
Savoir: primes d'incendie	$ 765,455 48
" de marine	176,792 71
" des rivières	300,301 45
	$ 942,549 64
En moins, primes remboursées	$ 3,300 65
des primes non expirées	51,600 00
	$ 54,900 65
Montant net des primes	$ 888,961 61
PERTES PAYÉES.	
Pertes par l'incendie	$ 205,654
Pertes sur mer	135,[illegible]
Pertes sur les rivières	217,[illegible]
	$ 412,[illegible]
Réassurances	30,[illegible]
Dépenses générales, taxes, intérêts, profits et pertes	$ 40,[illegible]
	$ 1,[illegible]
Bénéfice net	$ 344,[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit	
Prêts sur propriétés hypothécaires	$ 57,[illegible]
Placé en hypothèques sur propriétés foncières	56,[ill